

HOUNIE Jean-François

De: Berny Durand <berny.durand@hotmail.fr>
Envoyé: jeudi 25 septembre 2025 18:31
À: Enquete publique PLUI
Objet: Observations PLUI commune Maslacq

Bonjour,

Comme proposé je vous fais part de mes remarques au sujet du plan établi:

- sur la parcelle AE 436, OAP 1 LAUBADERE : constructible sur la partie la plus proche de la trame bâtie

Que puis-je faire de la seconde partie du terrain (agricole) ? Je ne suis pas agricultrice et n'ai pas le matériel pour l'entretenir. L'agriculteur qui récupère le foin ne semble plus intéressé au vu de la surface. Et un tracteur ne pourra pas passer chemin Betle

Serait-il possible d'envisager une suite aux quatre constructions dans un avenir proche ?

Ouverte à toutes propositions et ou conseils : qui serait à même de me conseiller à la gestion/ avenir de cet espace ?

Cet espace est entouré d'un emplacement réservé or la municipalité demande à revoir des zones. Celle-ci est-elle concernée ?

A noter que le champ comporte deux bandes réservées, établies à l'époque dans l'idée d'élargir les routes car un incinérateur devait être implanté dans les coteaux. Dieu merci projet arrêté depuis longtemps mais les réserves ne furent pas levées.

Dans votre rapport vous mentionnés ces deux zones : élargissement afin d'accompagner le développement du secteur.

Peut-on donc imaginer une continuité aux constructions ? Dans ce cas pouvons nous décaler la zone constructible vers le champ pour obtenir des terrains de 1000 m2 ?

- Parcelle AD 93 95 secteur que j'habite (21 route du stade 64300 MASLACQ). Constitué d'une maison (ancienne ferme) et de ces granges.

A la limite de ma maison et entre mes granges apparait un tracé : crue décennale.

Or j'habite sur une hauteur avec une maison que l'on retrouve sur le cadastre napoléonien. Je surplombe le ruisseau et son lit.

Le voisin habite certes un moulin mais ma porte d'entrée se trouve à hauteur de son toit. Nous ne sommes pas à la même altitude, je suis bien plus haute

J habite une maison qui appartient à la même famille depuis à minima la révolution et nous n'avons jamais eu les pieds dans l'eau .

Donc si demain je veux faire une piscine ou aménager mes granges dans le futur (j'ai trois enfants), cela me sera-t-il possible ? J'ai assisté aux différentes réunions de la CCLO qui encouragé de refaire vivre ces corps de ferme en habitation : exploiter le bâti pour zéro artificialisation. Mais cette zone ne risque t elle pas de me nuire ?

Je vous remercie par avance du temps accordé à mes requêtes.

Cordialement

Bernadette DURAND (tel: 06 32 39 03 38)

•